

## **NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **BUDGET PRIMITIF 2026**

### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

En France, il apparaîtrait une croissance de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. La croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

L'inflation resterait inférieure à 2 % sur l'horizon de prévision. Après 2,3 % en 2024, l'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle atteindrait un point bas en 2025 à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Elle remonterait ensuite pour atteindre 1,3 % en 2026, puis 1,8 % en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation, principalement liée à l'inflation dans les services, resterait à peu près stable sur l'horizon de projection (autour de 1,6-1,7 %).<sup>1</sup>

Concernant les finances publiques locales, le dernier rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (juillet 2025 sur l'année 2024) fait ressortir une situation très tendue en 2024 qui fait suite à une année 2023 marquée par une dégradation de la situation financière des collectivités dans leur ensemble. Ainsi, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter plus vite que les recettes, faisant baisser pour la deuxième année consécutive le niveau d'épargne.

C'est dans ce contexte que la loi de finances pour 2026 a été adoptée dernièrement sans finalement trouver de consensus politique au regard de la composition politique de l'Assemblée nationale.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des données proviennent des projections macroéconomiques de la Banque de France publiées le 19 décembre 2025.

Cette loi de finances prévoit encore un effort des collectivités territoriales pour maîtriser le déficit public (5% du PIB). Si le bloc communal a évité le renouvellement du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO 2 »), nombre de dispositions impactent les Communes :

- La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030 – toutefois, l'augmentation est moindre que prévu initialement dans le premier projet de loi de finances ;
- Stabilisation à 27 Md€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) non touchée par la Commune de Colombier Saugnieu, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal ;
- Diminution de 200 millions d'euros de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- Le budget du Fonds vert passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros) ;
- Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État – ponction estimée à 40/45 millions d'euros ;
- La compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, fait l'objet d'une réduction de 19 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

En l'occurrence, il s'agit d'une perte financière pour la Commune qui s'élève donc à près de 350 000 euros.

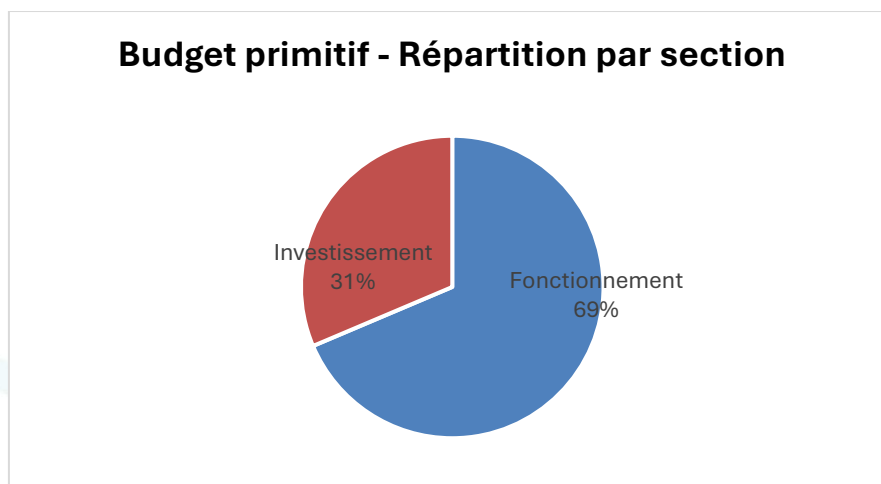
- Au niveau de la révision des valeurs locatives cadastrales : décalage d'un an de l'intégration de l'actualisation des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, et report de trois ans de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation ;

Aussi, une « prime régaliennne » annuelle de 500 € est instaurée pour les maires. Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

Ainsi, il est proposé, comme l'année dernière, un budget prudent tenant compte de ces éléments notamment au niveau de la section de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2026 s'équilibre donc à 17 010 233 € dont 11 672 724 € pour la section de fonctionnement et 5 337 509 € pour la section d'investissement reprenant les restes à réalisés à hauteur de 571 339 €.

Ce budget se présente de la manière suivante :



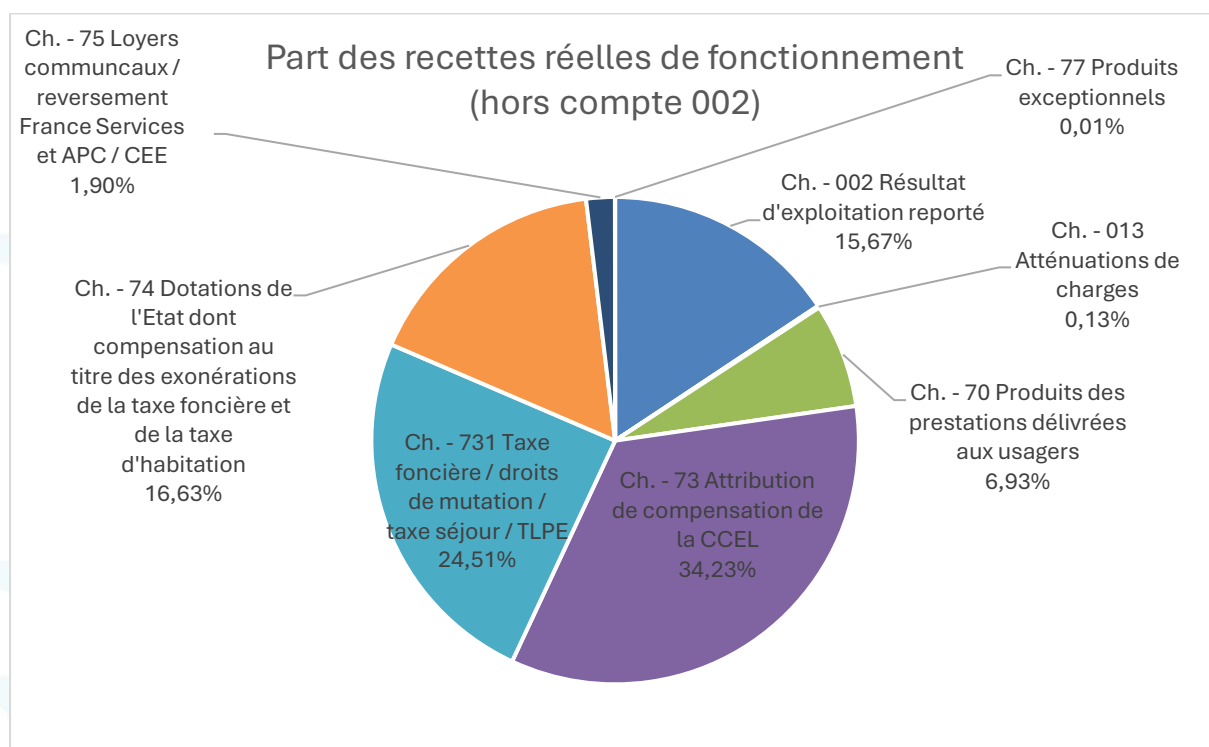
Ainsi, la part de la section de fonctionnement diminue légèrement dans le budget principal permettant de pouvoir investir de manière plus importante.

Le budget s'équilibre globalement de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Mouvements réels	10 013 524,00 €	9 843 886,67 €
Virement à la section d'investissement	1 644 000,00 €	
Mouvements d'ordre	15 200,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté de manière anticipée		1 828 837,33 €
<b>Total section</b>	<b>11 672 724,00€</b>	<b>11 672 724,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Mouvements réels	4 766 170,00 €	3 048 164,01 €
Mouvements d'ordre		15 200,00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 644 000,00 €
Restes à réaliser 2025 (provisaires)	571 339,00 €	
Excédent reporté		630 144,99 €
<b>Total section</b>	<b>5 337 509,00 €</b>	<b>5 337 509,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 010 233,00 €</b>	<b>17 010 233,00 €</b>

## Section 01. Section de fonctionnement

### 1.01. Recettes



L'évolution des recettes est réduite correspondant à la perte évoquée précédemment concernant la compensation de l'Etat au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les locaux industriels :

Nomenclature	BP 2024 (en euros)	BP 2025 (en euros)	BP 2026 (en euros)	Evolution 2025-2026
Fonctionnement	11 765 200,00	11 891 136,00	11 672 724,00	-1,84%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	1 996 650,00	1 963 419,48	1 828 837,33	-6,85%
Ch. - 013 Atténuations de charges	20 000,00	14 999,52	14 999,67	0,00%
Ch. - 70 Ventes de produits	740 500,00	779 500,00	808 500,00	3,72%
Ch. - 73 Impôts et taxes	4 039 540,00	4 013 996,00	3 995 218,00	-0,47%
Ch. - 731 Impositions directes	2 642 619,00	2 747 945,00	2 860 680,00	4,10%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	2 075 000,00	2 121 906,00	1 941 333,00	-8,51%

Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	250 891,00	248 370,00	221 656,00	-10,76%
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00	1000,00	1 500,00	50,00 %

Il apparait une affectation de résultat 2025 en diminution avec le choix d'affecter une plus grande partie à la section d'investissement.

### (a) Chapitre 70 – Vente de produits

Il est prévu une augmentation de 3,72 % correspondant, comme habituellement, au réalisé de l'année précédente.

### (a) Chapitres 73 et 731– Impositions

Au niveau des impôts et taxes, une légère baisse a déjà été validée en fin d'année dernière dans le cadre de la révision libre des attributions de compensations. Cette baisse pourrait s'accroître en fin d'année – à voir selon le nouveau vote de ces attributions de compensations.

Il a été fait le choix de prévoir encore une baisse des droits de mutation à hauteur de 75 000 € (BP 2025 : 130 000 €). Nous pouvons espérer une bonne surprise avec une reprise du marché immobilier attendu sur cette année (+ 10%).

Dans la continuité de l'année précédente, une augmentation importante de la taxe de séjour est à souligner : + 16,5 % entre 2026 (nuitées 2025) et 2025 (nuitées 2024), au-delà de notre première projection. Pour rappel, l'augmentation des tarifs a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Aussi, le nombre de nuitées a augmenté pour deux raisons : l'ouverture du Hampton courant l'été (hôtel 3 étoiles) et le départ des gendarmes au Confort Hôtel (pas de taxe de séjour appliqué aux nuitées des gendarmes).

A ce titre, voici un récapitulatif de l'affectation des recettes liées à la culture :

Recettes		Dépenses	
SAISON CULTURELLE	8 000 €	SAISON CULTURELLE	121 260 €
PLANE R FEST	210 000 €	PLANE R FEST	327 000 €
		MARCHE DE NOEL	75 000 €
		FÊTES PUBLIQUES (vœux/ feu d'artifice / illuminations /cérémonies et inaugurations)	85 500 €
TAXE DE SEJOUR	380 000 €	Taxe additionnelle de séjour 10% - département	39 000 €
PART COMMUNALE	49 760 €		
<b>TOTAL</b>	<b>647 760 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>647 760 €</b>

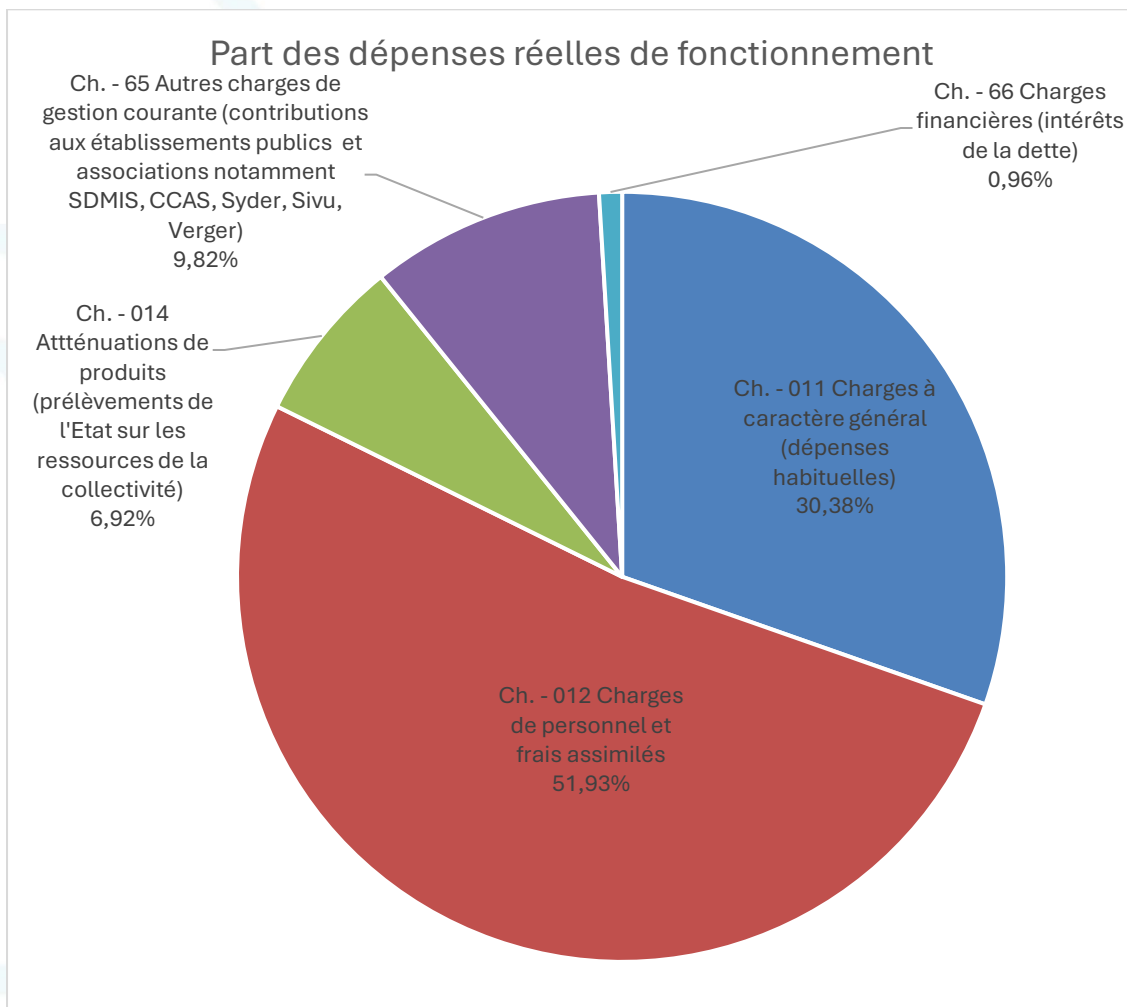
## (b) Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre connaît une diminution importante (- 8,51 % par rapport au budget primitif 2025) tenant compte de la baisse significative de la compensation de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières sur les locaux industriels.

## (c) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Une diminution également importante à ce niveau a été prévue car la cession des logements communaux de Buronfosse est prévue le mardi 3 mars. La baisse se situe à hauteur de 10%.

### 1.02. Dépenses



Il convient de rappeler que l'Etat préconise une augmentation de la section de fonctionnement limitée à 0.5 pts en deçà de la projection de l'inflation prévue sur l'année à venir (pour rappel, + 1.3% en 2025 selon les différents organismes dont la Banque de France).

Mieux qu'une augmentation, avec le travail réalisé, il est possible de présenter un budget de fonctionnement en baisse de près de 2% sans pour autant impacter la qualité des services proposés aux usagers. Cette baisse a pour objectif de pouvoir continuer à investir durablement.

	<b>BP 2024</b> <i>(En euros)</i>	<b>BP 2025</b> <i>(En euros)</i>	<b>BP 2026</b> <i>(En euros)</i>	<b>Evolution</b> <b>2025-2026</b>
<b>Fonctionnement</b>	11 765 200,00	11 891 136,00	11 672 724,00	-1,84%
Ch. - 011 Charges à caractère général	2 874 500,00	3 034 253,00	3 038 675,00	0,15%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	5 127 500,00	5 153 150,00	5 194 375,00	0,80%
Ch. - 014 Atténuations de produits	803 000,00	892 244,00	692 000,00	-22,44%
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	1 556 797,00	1 615 503,00	1 644 000,00	1,76%
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	28 920,00	15 200,00	-47,44%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	1 235 400,00	1 051 566,00	982 274,00	-6,59%
Ch. - 66 Charges financières	118 000,00	105 500,00	96 200,00	-8,82%
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	10 003,00	10 000,00	10 000,00	0,00%

## (a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre est à niveau constant par rapport au budget primitif 2025 avec les augmentations suivantes :

- Augmentation des fluides et de l'énergie (325 000 € au lieu de 295 000 €) afin de prendre en compte le transfert de deux points de livraison (Ecole et complexe sportif) qui étaient précédemment pris en charge sur l'éclairage public porté par le Syder et ressortant dans la contribution annuelle versée à ce syndicat – il apparaît que ces deux équipements ne relèvent pas de l'éclairage public ;
- Augmentation du coût de la maintenance des bâtiments afin d'assurer une meilleure prévention des risques et éviter trop d'interventions curatives ;
- Augmentation des frais liés aux ressources humaines, afin de tenir compte des frais liés aux services proposés par le Centre de gestion et de la volonté de renforcer les formations proposées aux agents ;
- Augmentation générale des dépenses liées au pôle enfance jeunesse éducation en corrélation avec une fréquentation plus importante au niveau du périscolaire et une augmentation du coût des denrées alimentaires, certes moins importante que les années précédentes mais toujours présente.

A contrario, certaines baisses sont à relever :

- Baisse des frais de nettoyage des locaux en comptant notamment sur le marché mutualisé pour réduire les coûts ;
- Baisse du coût des séjours correspondant à une meilleure gestion des déplacements ;
- Baisse des fournitures administratives et des frais généraux de chaque service dans leur ensemble ;
- Baisse des frais liés au foncier (documents d'arpentage ; frais d'enquêtes publiques ; frais notariés pour acquisition gratuite de terrain) ;
- Certains projets qui avaient une vocation à ne pas être reproduits permettent également une baisse des dépenses (exemple : rédaction du projet de territoire) ;
- Baisse des frais de téléphonie avec changement d'opérateur au niveau de la flotte mobile ;
- Baisse au niveau des primes d'assurances.

#### (b) Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

L'évolution des charges de personnel est, comme pour l'année dernière, limitée avec une hausse de 0.8% prenant en compte, toujours comme l'année dernière la hausse des cotisations CNRACL. Cette évolution se fait à effectif constant.

Pour rappel, la hausse imposée sur les cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) – décret publié le 31 janvier 2025 – impacte le chapitre 012 à hauteur de 50 000 € supplémentaire sur l'année 2026 (en complément des 45 000 € sur l'année 2025).

#### (c) Chapitre 014 – Atténuations de produits

A l'opposé de l'année dernière, où ce chapitre connaissait la plus haute hausse en raison de la création du DILICO, cette année il s'agit de la baisse la plus conséquente (- 22,44 %) puisque le DILICO n'a pas été reconduit pour le bloc communal.

#### (d) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre continue de baisser (- 6,59 % par rapport à 2025, après une baisse de 15% entre 2024 et 2025) provenant principalement de la baisse de la contribution du Syder (- 90 000 €).

A noter que cette année, un subventionnement des deux budgets annexes « eau » et « assainissement » est nécessaire à hauteur cumulée de 100 000 €.

## (e) Chapitre 66 – Charges financières

Enfin, les charges financières correspondant aux intérêts de la dette diminuent encore : - 8,82 %

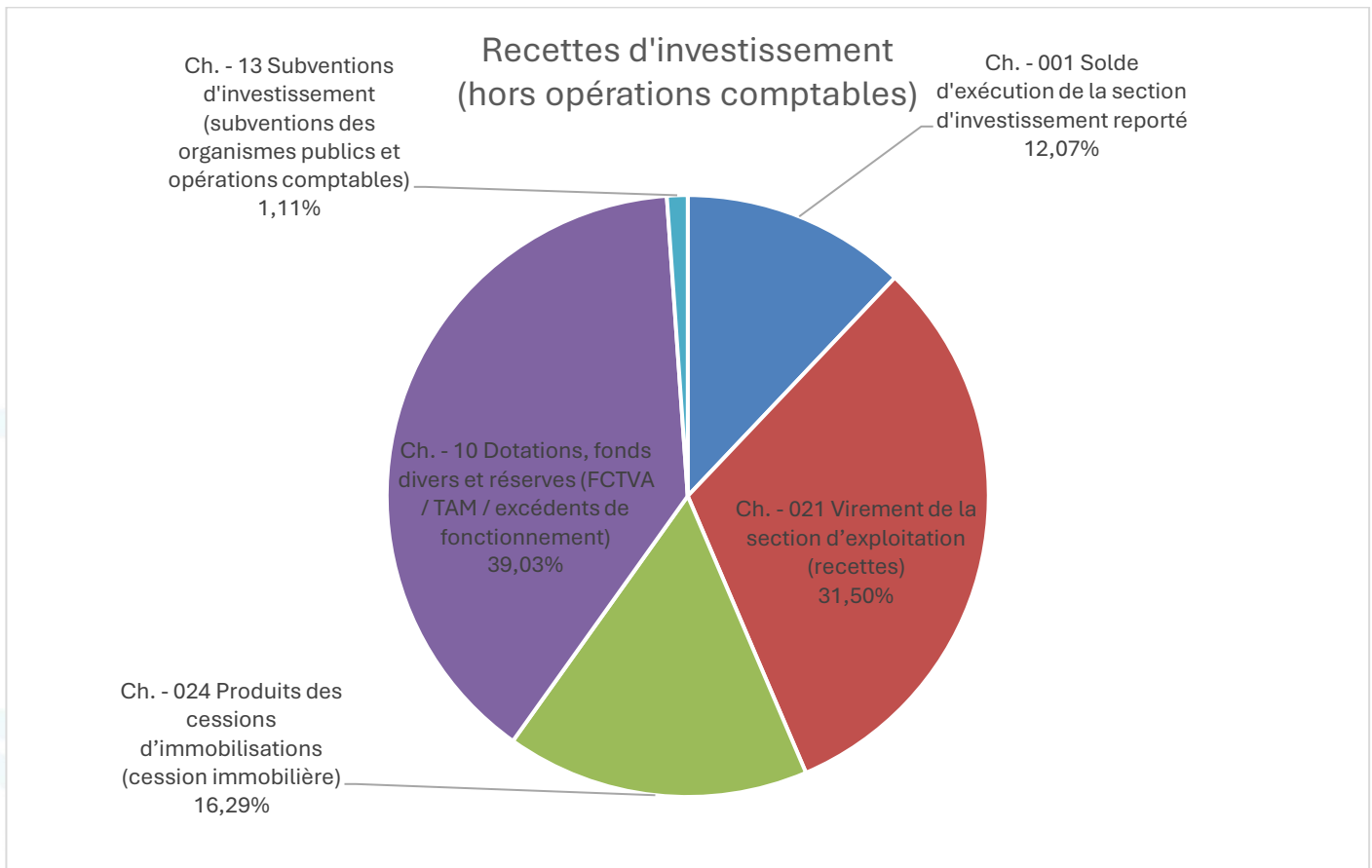
## Section 02. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 5 337 509,00 € tenant compte :

- De la cession de la parcelle de Buronfosse (850 000 €) ;
- De l'acquisition de terrain auprès de l'EPORA (865 000 €).

### 2.01. Recettes

	<b>BP 2024 (En euros)</b>	<b>BP 2025 (En euros)</b>	<b>BP 2026 (En euros)</b>	<b>Evolution 2025-2026</b>
<b>Investissement</b>	3 705 300,00	4 963 119,00	5 337 509,00	7,54%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	435 040,00	1 340 589,68	630 144,99	-52,99%
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 556 797,00	1 615 503,00	1 644 000,00	1,76%
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			850 000,00	-
Ch. - 040 Opération d'ordre de transfert entre section	40 000,00	28 920,00	15 200,00	-47,44%
Ch. - 041 Opérations patrimoniales		100 000,00	100 000,00	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 581 463,00	1 422 938,32	2 036 664,01	43,13%
Ch. - 13 Subventions d'investissement	90 000,00	451 575,00	58 000,00	-87,16%
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	1 000,00	1 000,00	-
Ch. - 27 Autres immobilisation financières		2 593,00	2 500,00	-3,59%



Est inscrit donc au budget la cession immobilière à RSH du terrain de Buronfosse à hauteur de 850 000 € (chapitre 024).

Au niveau du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), celui-ci sera encore moindre que l'année 2025 avec un montant attendu de 179 000 €, confirmant la baisse des travaux d'investissement par rapport au début de mandat (restaurant scolaire et Maison des arts et de la culture). Pour rappel, le FCTVA versé en année N est calculé sur les travaux réalisés sur l'année N-2, soit 2024 pour le versement 2026.

La taxe d'aménagement est estimée à hauteur de 400 000 € reposant notamment sur les plateformes logistiques construites ou en cours de construction au niveau de la zone Cargo Port (Panattoni ; Prologis ; DHL). Il est aujourd'hui très difficile d'avoir une estimation fiable en raison de la réforme de la gestion du recouvrement de cette taxe :

- Le recouvrement se fait à compter de la déclaration du pétitionnaire au service de la DGFIP – la Commune n'informe plus le service des impôts ;
- Le recouvrement n'est pas suivi directement par les services municipaux ne permettant pas de relancer le service des impôts ;
- Les données collectées par la Commune ne permettent pas de réaliser des estimations concernant l'installation de panneaux photovoltaïques au sol.

Au niveau des subventions d'investissements, une baisse importante fictive apparaît par rapport au budget primitif 2025 où des régularisations comptables étaient prévues (361 000 €). Toutefois, les subventions d'investissement attendues ont été estimées à 58 000 € au lieu de 90 000 € en 2025. N'étant pas certain d'obtenir satisfaction sur les demandes émises dernièrement, celles ne sont évidemment prévues dans le cadre de ce budget prévisionnel.

## 2.02. Dépenses

Le remboursement du capital des emprunts augmente légèrement (+12 300 €), à corréliser avec la baisse des intérêts dus.

Les principales réalisations prévues en 2026, déjà approuvées par le Conseil Municipal en place, sont les suivantes :

PROJETS	MONTANT
Finalisation du Parc de la Garenne	314 339 €
Réhabilitation et rénovation énergétique de la Maison petite enfance (études et travaux – le réel coût pourra être revu selon les options retenues par le nouvel exécutif)	1 658 700 €
Fonds de concours au bénéfice de la CCEL pour la Route de Crémieu	150 000 €
Participation à Rhône Megawatt	80 000 €
Réparation de la charpente du restaurant scolaire (cette estimation sera à revoir avec les préconisations de l'expert de l'assurance)	302 224 €
Extension des réseaux ENEDIS dans le cadre des permis délivrés avant septembre 2023	56 442 €
Acquisition de terrains auprès d'EPORA suite à la fin du portage foncier sur deux tènements	865 000 €
Pack sécurité école (vidéoprotection installée fin 2025 et alarme anti-intrusion installée en février 2026)	102 588 €

Les autres projets ne sont pas développés en raison de la période électorale – il reviendra aux nouveaux élus de se positionner sur les opérations sur l'année 2026. En tout état de cause, il est rappelé que le vote du budget se réalise par nature et non par opération laissant liberté au nouveau Conseil Municipal d'affecter les dépenses d'investissement aux opérations souhaitées.